

Accessibilité des formations aux personnes en situation de handicap

Un accompagnement individualisé pour favoriser l'accès à la formation

ACCESSIBILITÉ • INCLUSION



SAS F.P.C.S. veille à l'accessibilité de ses formations à tout public, y compris aux personnes en situation de handicap.

■ Votre référente handicap

Nathanaëlle DOUSSAINT

✉ fpcs@doussaint-formations.com

☎ 05 49 22 64 73

Un premier échange

Une référente handicap est désignée afin d'accompagner les bénéficiaires dans l'analyse de leurs besoins spécifiques et la mise en œuvre des adaptations nécessaires.

Comment se déroule l'accompagnement ?

01

Échanger

Un échange préalable à l'entrée en formation permet d'évaluer la situation du bénéficiaire.

02

Adapter

Si nécessaire, des aménagements pédagogiques, techniques ou organisationnels sont étudiés.

03

Accompagner

Supports, modalités d'apprentissage ou accompagnement spécifique peuvent être ajustés.

04

Orienter

Si une adaptation ne peut être mise en œuvre dans des conditions satisfaisantes, une orientation vers une structure adaptée peut être proposée.

Formation SST : accès et certification

Accès à la formation

Conformément aux recommandations de l'INRS, les personnes en situation de handicap peuvent accéder à la formation SST et à la certification, sous réserve d'une évaluation individualisée.

Validation des objectifs

La certification est accordée dès lors que les objectifs opérationnels essentiels sont atteints, l'efficacité des gestes primant sur leur parfaite exécution technique.

Un certificat de réalisation sera fourni à chaque personne présente durant toute la formation.

Formations pouvant faire l'objet d'adaptations

GESTES & POSTURES

ÉQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION (EPI)

MANIPULATION DES EXTINCTEURS

GUIDE-FIL & SERRE-FILE

ARI — La formation ARI est accessible sous réserve d'un avis médical, dans les mêmes conditions que pour l'ensemble des stagiaires.

Où se déroulent les formations ?

■ Dans les locaux du client

Sous réserve de leur accessibilité.

■ Dans un lieu externe

Un lieu est sélectionné pour son accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Les formations ne sont pas dispensées dans les locaux de l'organisme.